

Département du Calvados  
Arrondissement de Bayeux  
Canton de Courseulles-sur-Mer  
  
Commune d'ASNELLES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 15 novembre 2021**

**Convocation** : 15.11.2021

**Affichage** : 15.11.2021

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Présents : 13 – Votants : 14 – Absent : 1

L'an deux mil vingt et un, le 15 novembre à 20h40, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain SCRIBE, Maire.

Étaient présents :

M. Alain SCRIBE, M. Christian AUBERT, Mme Véronique BOUTEILLER M. Jean-Claude CORNET, M. Vladimir FÉLICIJAN, M. Michel GRIMOIN, Mme Marion HOTTIN, Mme Evelyne LAMANDÉ, M. Michel LAQUAY, Mme Aude LELIÈVRE, M. Michel NOSTRADAMUS, M. Gérard POUCHAIN, Mme Clairette SOHIER.

Était absente :

Mme Maryse MONNIER a donné pouvoir à M. Michel GRIMOIN

M. Gérard POUCHAIN a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 11 octobre 2021 :

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé, à l'unanimité, par les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils acceptent d'ajouter trois délibérations, sur le choix du nom des rues dans les lotissements des *Villas de Nacre* et de la rue de l'Abbé Galopin, une décision modificative sur le budget de la commune et acceptation d'un don à la commune. L'ajout est accepté à l'unanimité des votants.

---

**2021-74 : Décision modificative n°5 sur le budget principal - 30300**

En raison de dépenses imprévues, notamment celles dues à l'attaque virale sur le système informatique de la mairie, M. le maire propose aux conseillers de provisionner le chapitre 011 (Charges générales) d'une somme de 22 000,00 € pour régler les différentes factures sur les comptes suivants :

|                                  |                           |                 |                 |   |
|----------------------------------|---------------------------|-----------------|-----------------|---|
| <b>Section de fonctionnement</b> | <b>Dépenses</b> 011/60623 | +114.84         | <b>Recettes</b> | 0 |
|                                  | 011/60612                 | +6128,25        |                 |   |
|                                  | 011/6262                  | +915.03         |                 |   |
|                                  | 011/6232                  | +1722.02        |                 |   |
|                                  | 011/63512                 | +1669,00        |                 |   |
|                                  | 011/6064                  | +2425,00        |                 |   |
|                                  | 011/61522                 | +1189.95        |                 |   |
|                                  | 011/6156                  | +2954,44        |                 |   |
|                                  | 011/611                   | +1948,55        |                 |   |
|                                  | 011/617                   | +360,00         |                 |   |
|                                  | 011/6237                  | +192,00         |                 |   |
|                                  | 011/6226                  | +2380,92        |                 |   |
|                                  | <b>Total :</b>            | <b>22000,00</b> |                 |   |
| <b>Section d'investissement</b>  | <b>Dépenses</b>           | 0               | <b>Recettes</b> | 0 |

Après avoir délibéré, le conseil décide d'abonder les différents comptes détaillés ci-dessus de la somme totale de 22 000,00 € sans contrepartie en recette du fait du suréquilibre de fonctionnement.

### **2021-75 : Report de la date d'effet du bail de location du 1 rue de la Poste**

M. le maire propose de reporter la date d'effet du bail de location du logement de M. Thierry Viel, agent technique de la commune, au 15 novembre 2021. En effet, compte tenu de l'état de vétusté du logement, précédemment habité pendant 18 ans, il n'a pu emménager à la date initialement prévue du 1<sup>er</sup> octobre. M. Thierry Viel prendra à sa charge les travaux excédant la somme de 800 € qui a déjà été allouée pour ces travaux.

Les conseillers municipaux votent à l'unanimité cette proposition.

### **2021-76 : Modification du bail de location du local infirmier**

Le bail de location du local infirmier signé en 2018 par Mmes Marion Hottin et Constance Deriennic doit être revu, Mme Constance Deriennic ayant cessé d'exercer à Asnelles. Un avenant au bail va donc être rédigé : à compter du mois de septembre 2021, c'est Mme Marion Hottin qui devient la seule locataire du local infirmier. Elle répartira elle-même le montant des sous-locations déjà acceptées par la municipalité, le montant initial du bail ayant été fixé à 265 €/mois.

Ce nouveau bail est voté à l'unanimité des conseillers municipaux, à la réserve de Mme Marion Hottin qui ne prend pas part au vote.

## **2021-77 : Attribution de bons cadeaux pour le Noël des agents territoriaux**

Comme les années précédentes, M. le maire propose d'attribuer aux sept agents territoriaux (quatre agents techniques, deux secrétaires et une régisseuse du Camping municipal) des bons-cadeaux pour Noël sous forme de cartes-cadeaux d'un montant respectif de 60 €. Le montant total s'élève donc à 420 €.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

## **2021-78 : Choix du nom des rues des lotissements des Villas de Nacre et de la rue de l'Abbé Galopin**

L'association des Sherwood Rangers a sollicité M. le maire pour que l'une des rues de la commune porte le nom de ce régiment qui participa aux opérations de Débarquement du D Day, et qui honore fidèlement de sa présence à Asnelles les cérémonies commémoratives. M. le maire propose donc de donner à la rue du lotissement des *Villas de Nacre* le nom de *Sherwood Rangers Rgt.* M. Jean-Pierre Benamou, représentant de l'association des Sherwood Rangers, a précisé que cette association prendra en charge les frais de réalisation et d'installation des deux panneaux de rue. Le dévoilement des plaques aura lieu le 6 juin 2022 en présence de représentants du régiment.

La proposition est acceptée par 13 voix pour et 1 voix contre.

M. le maire propose de donner à la rue et à l'impasse du lotissement de la rue de l'Abbé Galopin le nom de *Théodore Labbey* qui fut maire d'Asnelles de 1860 à 1873 et à qui l'on doit la création de la station estivale (assèchement du marais, construction de la digue, des cales, des villas et des hôtels, aménagement de la voirie, notamment).

La proposition est acceptée à l'unanimité des votants.

## **2021-79 : Décision modificative n°6 sur le budget principal - 30300**

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il convient de transférer la somme de 5 184,23 € pour régler les indemnités des élus jusqu'à la fin de l'année 2021, émise au chapitre 065 – Autres charges de gestion courante.

Ce transfert de la somme de 5 184,23 € est nécessaire car les crédits budgétaires affectés au BP 2021 au chapitre 065 – Autres charges de gestion courante - étaient insuffisants.

|                                  |                          |          |                 |   |
|----------------------------------|--------------------------|----------|-----------------|---|
| <b>Section de fonctionnement</b> | <b>Dépenses</b> 065/6531 | +4834.23 | <b>Recettes</b> | 0 |
|                                  | 065/6535                 | +350,00  |                 |   |
| <b>Section d'investissement</b>  | <b>Dépenses</b>          | 0        | <b>Recettes</b> | 0 |

Après avoir délibéré, le conseil décide d'abonder le chapitre 065 – Autres charges de gestion courante - de la somme de 5 184,23 € sans contrepartie en recette du fait du suréquilibre de fonctionnement.

## **2021-80 : Acceptation d'un don**

Un Asnellois souhaite faire un don à la commune d'un montant de 500 €.

Sa proposition est acceptée à l'unanimité des votants.

## **Questions diverses :**

M. Michel Grimoin présente ses excuses pour son oubli de la sonnerie *Aux Morts* lors de la cérémonie commémorative du 11 novembre.

M. Christian Aubert critique le calendrier de collecte des sacs jaunes (une fois tous les quinze jours), qui entraîne des dépôts « sauvages » dans nombre de rues. Les conseillers municipaux s'associent à sa remarque : alors que le tri sélectif est encouragé, il eût été plus légitime d'effectuer des collectes hebdomadaires.

M. le maire et M. Vladimir Félicijan, adjoint en charge des services techniques, rappellent que le calendrier des collectes a été établi, non par la commune, mais par STM et la COVED.

M. Michel Grimoin s'interroge quant à la mise en place de l'arrêt du car scolaire de la rue de l'Abbé Galopin. M. le maire précise qu'il est désormais interdit de placer un tel arrêt à proximité d'un carrefour : il a donc fallu déplacer celui qui existait à l'intersection de la rue de l'Église et de la rue de l'Abbé Galopin. Quand les travaux du lotissement de la rue de l'Abbé Galopin seront terminés, un nouvel emplacement de l'arrêt sera mis en place.

## **Informations du maire**

Il sera prochainement envoyé des convocations aux membres des commissions concernées pour préparer la fin d'année : Bulletin municipal, Arbre de Noël des enfants, Concert de Noël, Marché de Noël, illuminations, quinzaine commerciale...

Dimanche 21 novembre aura lieu dans la salle des fêtes d'Asnelles une bourse aux vêtements organisée par l'association des Parents d'élèves de l'école de Ver-sur-Mer.

Le départ de la « rando » du téléthon en direction de Creully-sur-Seulles aura lieu le 3 décembre au CLNA, à 19 heures. Sablés et vin chaud seront servis à cette occasion.

Le concert de Noël offert par la *Choralie du Bessin* aura lieu dans l'église d'Asnelles le dimanche 12 décembre à 17h30. Un vin chaud sera servi à l'issue du concert.

Des remerciements sont adressés à Mme Evelyne Lamandé, adjointe en charge de l'urbanisme, pour le suivi du dossier de l'aménagement du cœur de bourg.

Deux représentants de la *Pétanque asnelloise* ont été récemment reçus par M. le maire et M. Cédric Nouvelot, conseiller départemental et régional, pour évoquer l'avenir des terrains de pétanque, compte tenu du réaménagement du cœur de bourg.

Le prochain recensement aura lieu en janvier et février 2022. Deux agents recruteurs ont été retenus : Mme Colette Cécile et M. Daniel Notréami. La commune ayant été divisée en plusieurs secteurs, il n'est pas exclu qu'il faille recruter un troisième agent.

**Tous les points ayant été délibérés, la séance est close à 22h15.**

Asnelles, le 18 décembre 2021

Le Maire, Alain SCRIBE



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AS', is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'ASNELLES' at the top and '(CALVADOS)' at the bottom, with a central emblem depicting a coastal scene with a lighthouse and a ship.